



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



astee
L'association des professionnels
de l'eau et des déchets



Qu'est-ce qu'une agence de l'eau en 1 diapo ?

Pour quels enjeux ? Qualitatif et quantitatif

Quelle politique d'aide ? Notre 12^{ème} Programme d'intervention

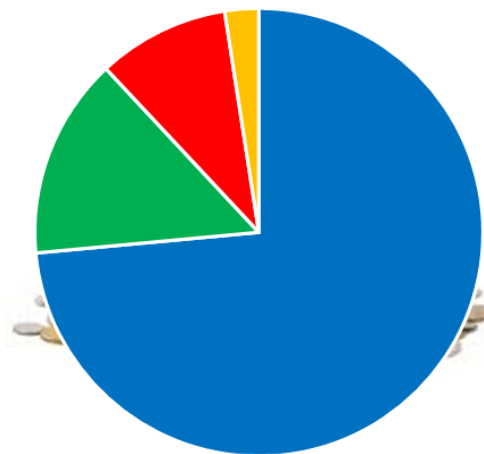
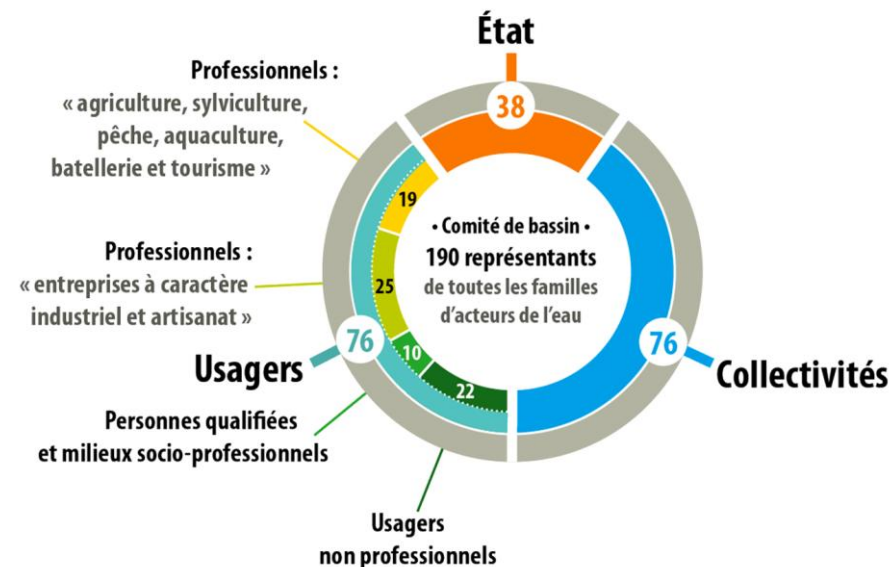
Olivier BRUNNER
Chargé d'intervention Industrie
Agence de l'eau Loire Bretagne
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes

Pour rappel,

- une organisation par bassin hydrographique
- Une gouvernance originale : le comité de Bassin
- Une autonomie financière par la loi de 1964
- Au service d'une politique d'aide



LES 190 MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qu'est-ce qu'une agence de l'eau en 1 diapo ?

Pour quels enjeux ? Qualitatif et quantitatif

Quelle politique d'aide ? Notre 12^{ème} Programme d'intervention

Olivier BRUNNER
Chargé d'intervention Industrie
Agence de l'eau Loire Bretagne
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes

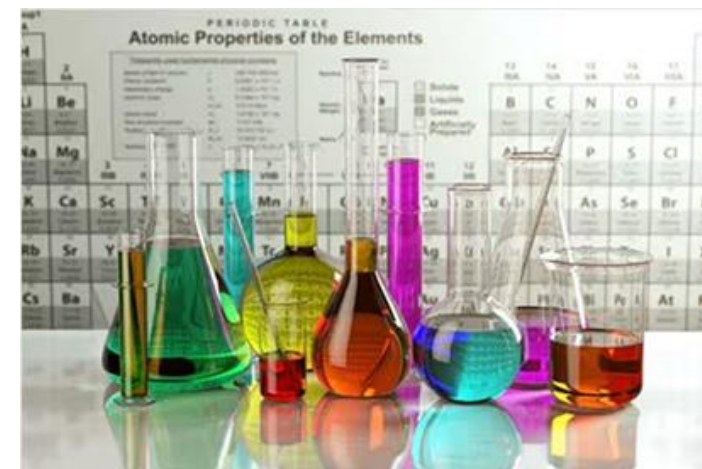


Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

Paramètres physico-chimiques

T°, O², COT, N, P,

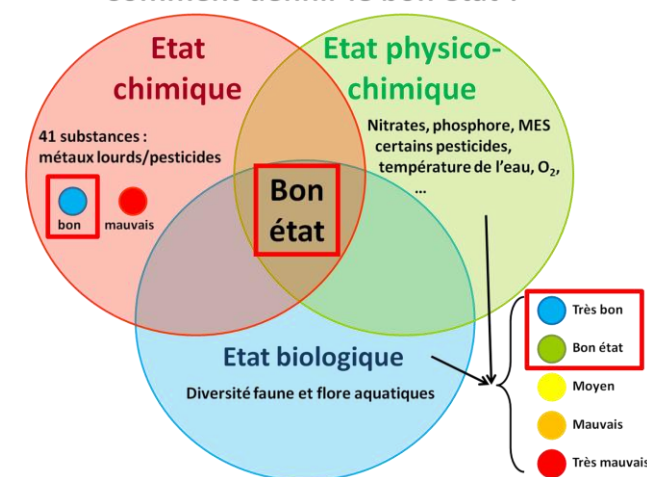
La biologie



La continuité écologique, la morphologie



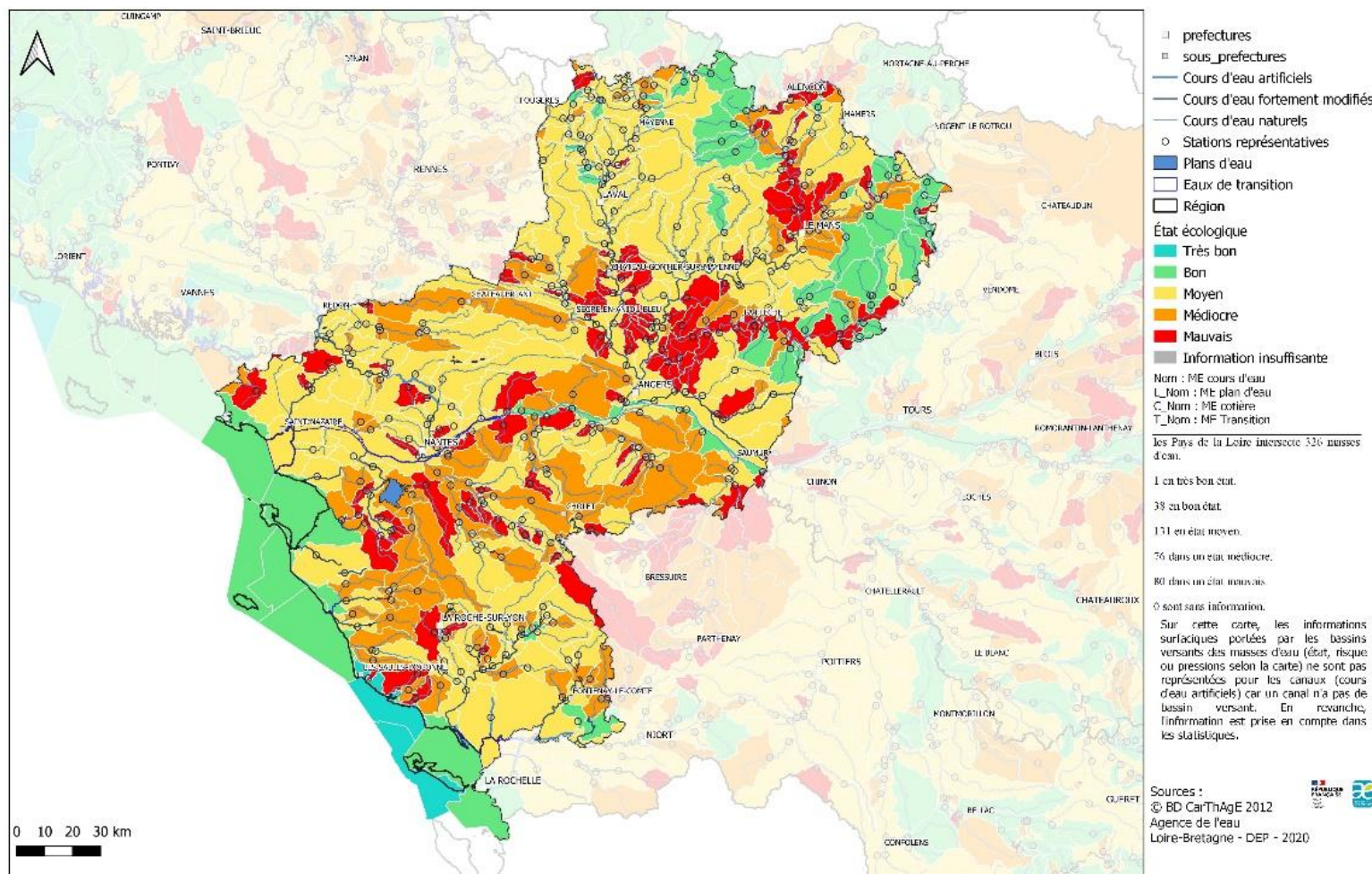
Comment définir le bon état ?



L'état des lieux 2019 : Un Zoom sur la région Pays-de-Loire

État écologique des masses d'eau de surface - les Pays de la Loire

État des lieux 2019



**En Bretagne
34% des cours d'eau en
bon ou très bon état
écologique**

Département	% en bon état
Côtes d'Armor	37%
Finistère	66%
Ille et Vilaine	3%
Morbihan	34%

**En Pays de Loire
12% des cours d'eau en
bon ou très bon état
écologique**

Département	% en bon état
Loire-Atlantique	1%
Maine-et-Loire	5%
Mayenne	19%
Sarthe	28%
Vendée	2%



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

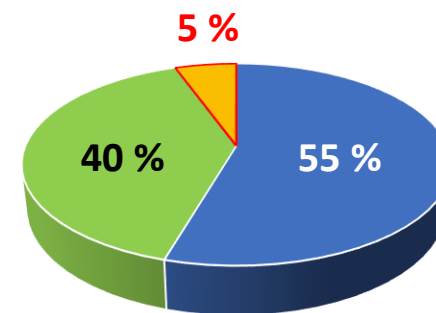
Les volumes de prélèvement d'eau de l'industrie en Pays-de-Loire

510 Mm³ (hors énergie) :

280 Mm³ pour l'approvisionnement en eau potable (AEP)

200 Mm³ pour l'agriculture (IRR)

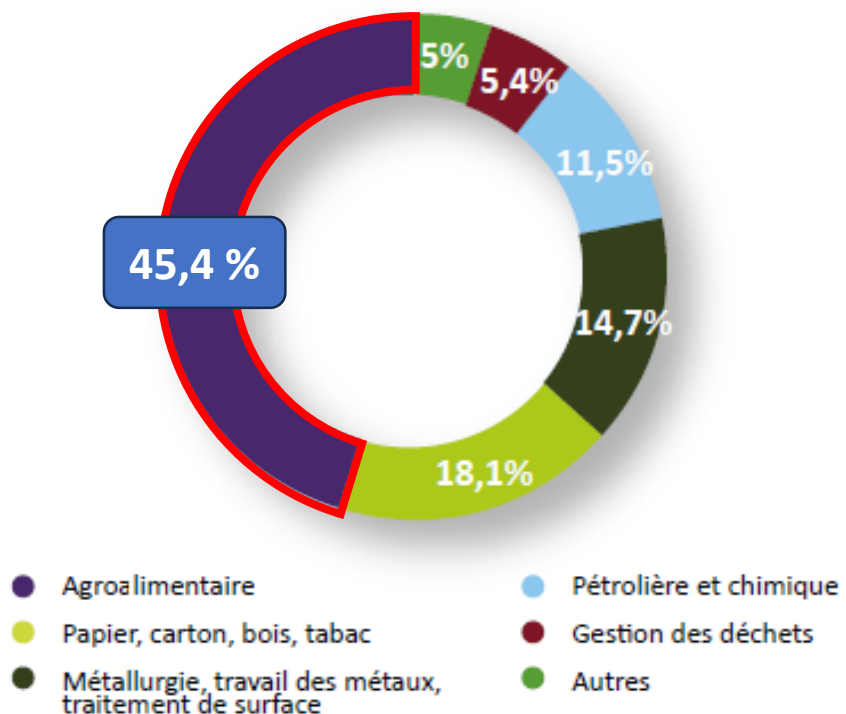
30 Mm³ pour l'industrie et les activités économiques



■ Domestique ■ Agriculture ■ Industrie

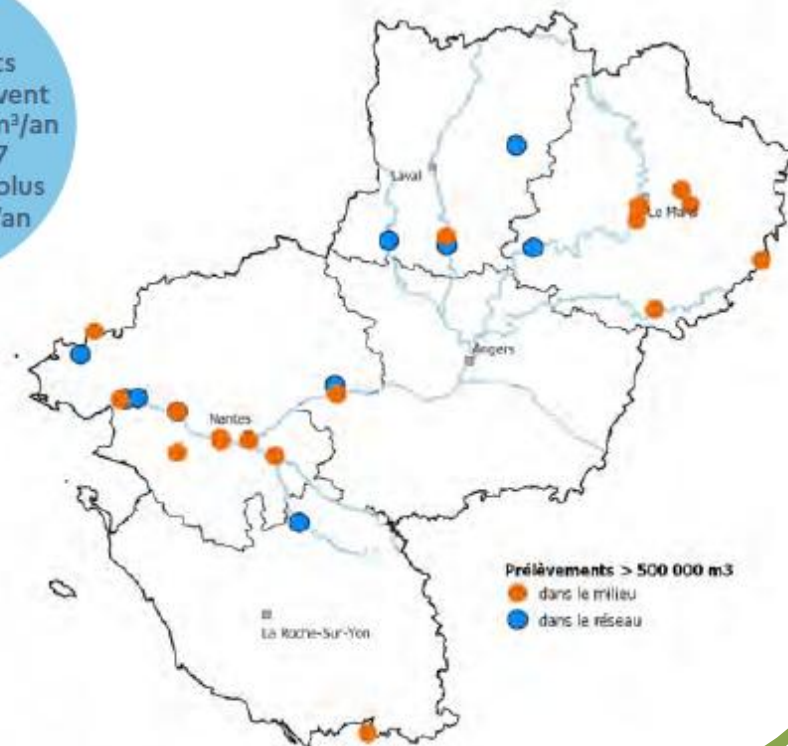


Répartition des volumes d'eau prélevés (2018)
(hors secteur de l'énergie et industries extractives)
Données 2018 (source : registre GERE)



Industriels prélevant plus de 500 000 m³
d'eau par an

98
établissements
industriels prélèvent
plus de 100 000 m³/an
d'eau dont 27
établissements plus
de 500 000 m³/an

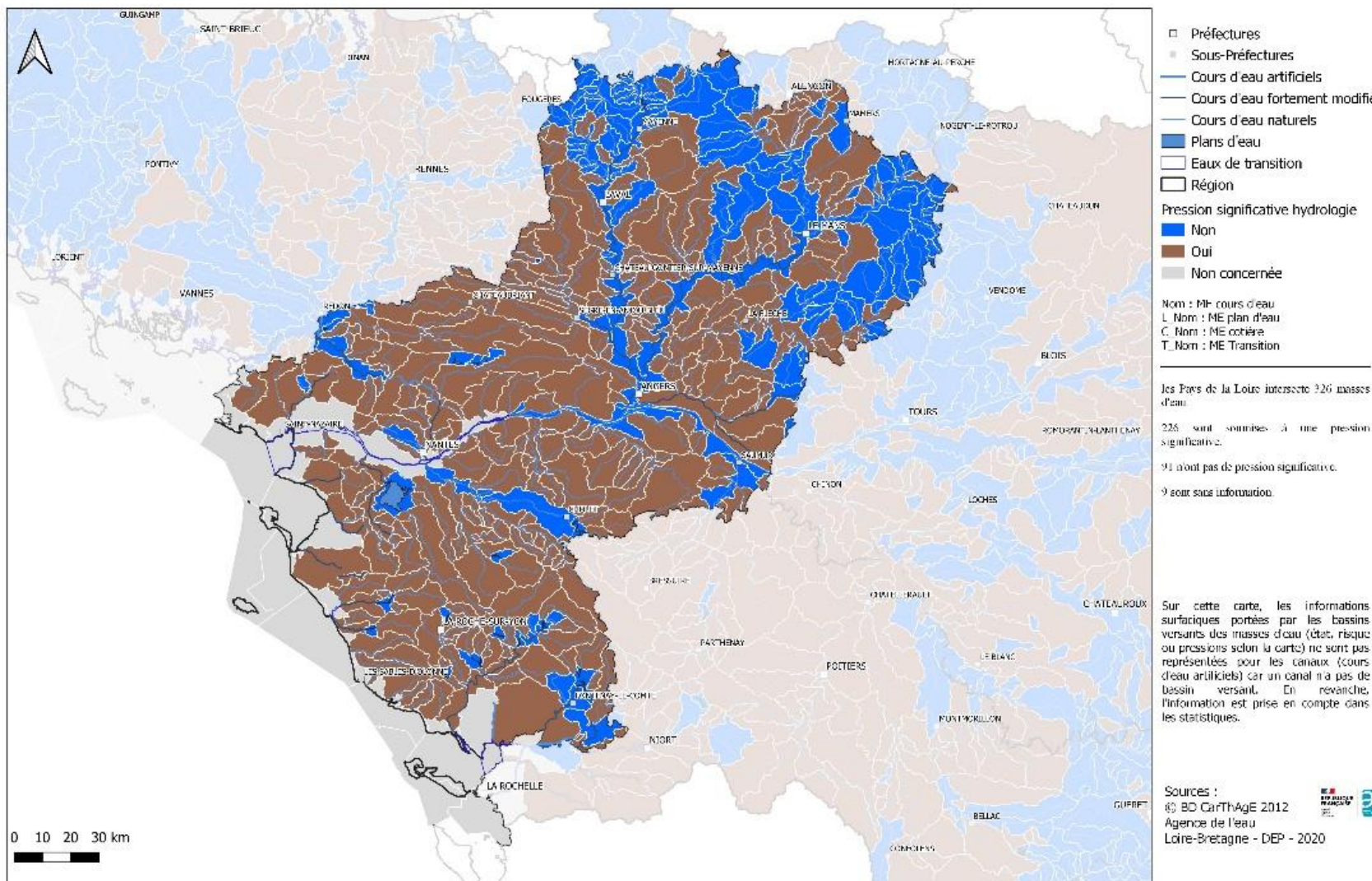


36% des cours d'eau avec une pression significative macro et micropolluants

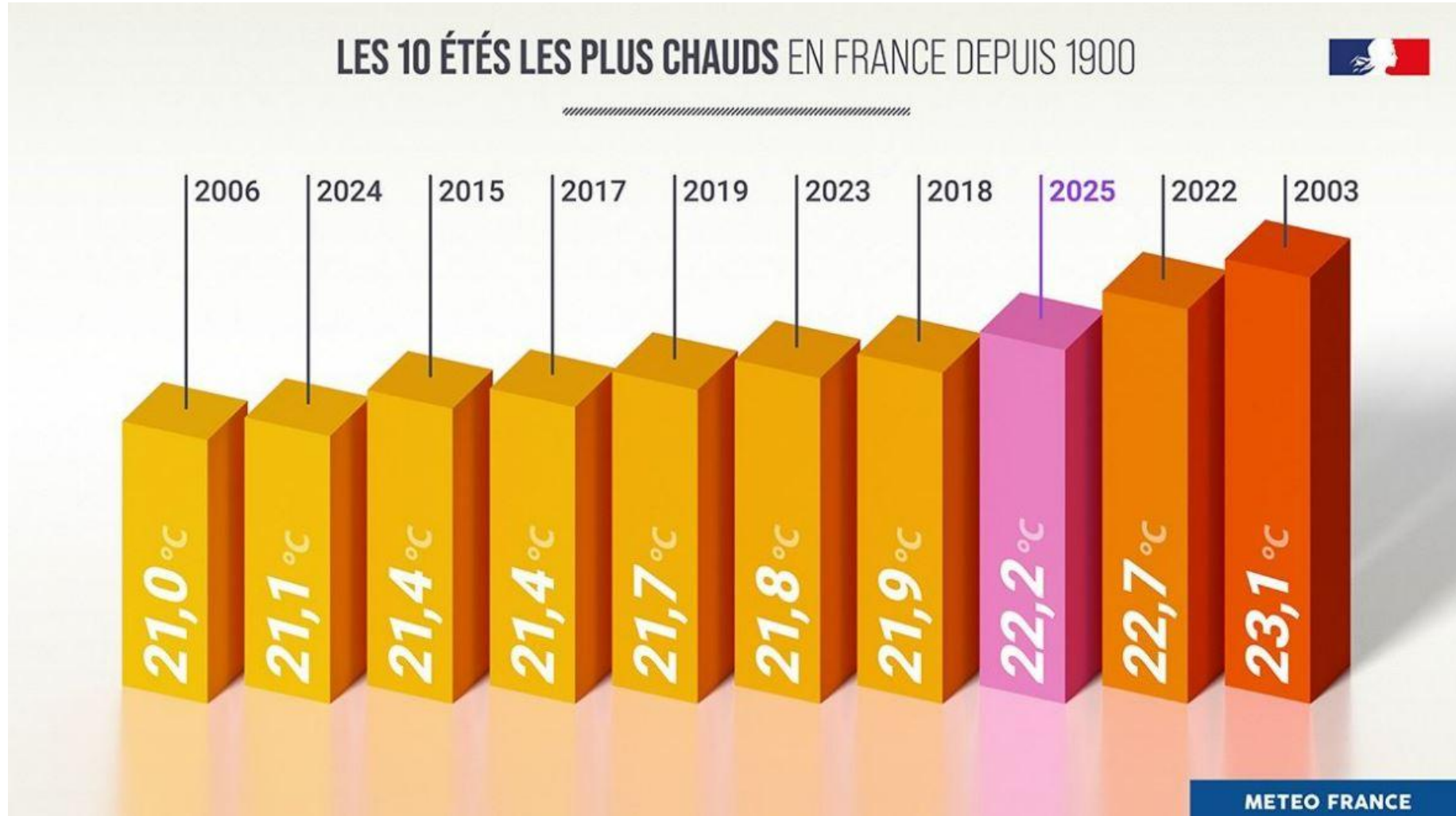
69% des cours d'eau avec une pression hydrologie

Masses d'eau de surface soumises à une pression significative hydrologie - les Pays de la Loire

État des lieux 2019



Dans un contexte de dérèglement climatique



9 des 10 étés les plus chauds en France sont postérieurs à 2010



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Qu'est-ce qu'une agence de l'eau en 1 diapo ?

Pour quels enjeux ? Qualitatif et quantitatif

Quelle politique d'aide ? Notre 12^{ème} Programme d'intervention

Olivier BRUNNER
Chargé d'intervention Industrie
Agence de l'eau Loire Bretagne
Délégation Maine-Loire-Océan - Site de Nantes

Des aides au secteur industriel

Le 12^e programme (2025-2030)



- Un accompagnement des études et des travaux en privilégiant toujours la **réduction à la source**.

Privilégier la sobriété aux actions de recyclage, les procédés plus propres et sobres au traitement des effluents

- Sous forme de subvention : De 25% à 70%
- Pour l'industrie, toujours 2 régimes d'aide :
 - **Le RdM** (dans la limite de 300 K€ sur 3 années glissantes)
 - **Le RGEC** (Groupe – Moyenne - Petite entreprise)

4 nouveautés :

- Seuils mini. : 10 000 € (T) / 5 000 € (E) / 3 000 € (S)
- La bonification de 5% dans le cadre du zonage AFR (Aide Finalité Régionale)
- La bonification de 5% si baisse de la consommation d'énergie (Travaux de lutte contre la pollution)
- La possibilité d'un accord de groupe ou de site

Des aides au secteur industriel

Le 12^e programme (2025-2030)



Maîtriser et réduire les pollutions organiques et bactériologiques



Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
Connaissance, réduction à la source, traitement



Gérer des eaux pluviales
Désimperméabiliser et déconnecter les EP du réseau



Faire des économies d'eau
Connaissance, sobriété, recyclage interne, eaux usées, eaux pluviales,...



Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité



Quelques exemples concrets :

👉 **Je souhaite étudier mes consommations d'eau ou réduire l'impact de mes rejets**
Etude diagnostique, acquisitions de compteurs : Subvention de 50% à 70%

👉 **Je souhaite traiter mes effluents avant rejet au réseau d'assainissement**
Traitement des macropolluants : Subvention de 25 % à 70% (avec des coûts plafonds)
Traitement des micropolluants : Subvention de 40% à 70% (sans plafonnement)

👉 **Je souhaite infiltrer mes eaux pluviales**
Toiture végétalisée ou désimperméabilisation : Subvention de 25% à 50%
Plafond de 60 €/m2 déconnecté

👉 **Je souhaite économiser de l'eau**
- **Par des actions de sobriété (matériels hydro-économes)**
Subvention de 40% à 70% (sans plafonnement)
- **Par des actions de recyclage (récupération des eaux pluviales, REUT,...)**
Subvention de 40% à 50% (Plafond de 60 €/m3 d'eau économisé)

Des aides au secteur industriel

Le 12^e programme (2025-2030)



Nos principaux motifs de refus :

- Un engagement avant notre autorisation (désormais AR vaut AD)
- Une absence d'autorisation réglementaire
- L'échéance d'un APMD dépassée
- Des travaux qui concourent à une dégradation des milieux ou une augmentation des prélèvements
- Un nouveau site ou une nouvelle activité

Vos interlocuteurs dans les délégations

Nouvel outil de
gestion des aides

Rivage
l'outil de vos demandes d'aides



Thématique
= aides aux entreprises

